Titre professionnel technicien de maintenance en marine de plaisance

Certifiante | Formation continue

Réf. : 26203673F — Mise à jour : 16 novembre 2026

Organisme responsable : **AFPA Entreprises Bretagne**

Présentation de la formation

Objectifs

Il réalise ou participe à la manœuvre et la manutention de bateaux comme la mise au sec ou la mise à l'eau, le mâtage, le démâtage et le calage des bateaux. Il assure l'entretien, carène et répare les coques principalement en matériaux composites verre/polyester, mais également en bois ou pneumatiques. Il installe et entretient les servitudes. De même, il installe et entretient l'accastillage et le gréement et peut être amené à optimiser ceux-ci à la demande du client. Le professionnel réalise l'entretien courant, et l'hivernage des moteurs hors-bord et in-bord qu'ils soient thermiques ou électriques. Il peut être amené à réaliser des opérations d'usinage et d'ajustage. Il vérifie l'installation électrique des bateaux, raccorde et met en service de nouveaux équipements.
Il échange oralement sur le travail à réaliser avec le responsable du chantier et parfois avec le client. Il renseigne les documents administratifs tels que l'ordre de réparation, le bon de commande de pièces ou de matériaux spécifiques, le devis. Il est amené à travailler en hauteur, dans des espaces réduits, dans des positions parfois inconfortables. Il manipule des charges lourdes ou encombrantes, des outils ou des produits dangereux. Il adapte ses interventions et son comportement aux exigences de sécurité, d'hygiène, de qualité, d'environnement et de transition écologique inhérentes au site, aux produits et aux procédés, pour lui-même, les autres personnes et les biens.
Il utilise les équipements de protection collective (EPC), adaptés aux travaux sur lesquels il intervient, telle que l'aspiration de vapeurs ou poussières. Il porte les équipements de protection individuelle (EPI), adaptés aux travaux qu'il exécute tel qu'un vêtement de travail, des chaussures de sécurité, des lunettes, un masque et des gants.
Il peut être amené à utiliser des engins de manutention, manœuvrer des bateaux au moteur, utiliser un véhicule routier pour se déplacer. Pour ces tâches, il doit être en possession du permis ou de l'autorisation de conduite adaptée au type de véhicule (permis bateau, permis de conduire B, E, C, mention additionnelle 96) et doit respecter les réglementations de conduite.
Son activité peut s'exercer dans différents lieux : dans un atelier de chantier, à l'extérieur, sur terre-plein ou à flot.
Le technicien travaille généralement seul, à partir d'un ordre de réparation ou d'une demande orale du chef d'atelier auquel il rend compte.
Son amplitude de travail peut être variable. Durant la saison, ses horaires de travail peuvent être modifiés et il peut être amené à travailler le week-end.

Programme

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 1. Réaliser la manutention et l'entretien courant des bateaux de plaisance
Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 2. Réaliser la maintenance des éléments en composite et en bois des bateaux de plaisance
Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 3. Mettre en service et assurer la maintenance de l'accastillage, du gréement et des équipements de bord des bateaux de plaisance

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie

Aucun prérequis	**Niveau Bac général, pro ou techno, BP**

Liste des certifications

Titre professionnel technicien de maintenance en marine de plaisance
Code RNCP : 41845

Métiers associés

I1601 — Installation et maintenance en nautisme

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2253734S	Mixte	BRECH	29/09/2027	09/06/2028

Source : GREF Bretagne #26203673F